

Ministère de l'Economie et des Finances

Programme D'Appui au Développement Local Urbain



57, avenue Georges Pompidou – 4^{ème} étage - Dakar

☒ 23 397 - ☎ 889 04 00 - ☎ 842 33 72

Email : padelu@sentoo.sn

**ATELIER D'ECHANGE ET DE PARTAGE
DU GUIDE D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE ET DE GESTION
DES EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES URBAINS**

05 – 06 juillet 2006

NOTE D'ORIENTATION

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le PADELU intervient dans dix sept (17) Collectivités Locales¹, et, a pour objectif principal de contribuer à la réalisation d'infrastructures mais également à leur bonne gestion et à leur maintenance suivant une démarche participative et décentralisée. L'approche permet de contribuer à l'amélioration de la gouvernance locale et de garantir la participation de tous les acteurs à la prise de décision et au suivi.

L'élaboration d'outils de gestion participative des équipements et infrastructures communautaires accessibles à tous les usagers est un des axes stratégiques du programme dont la matérialisation se mesure à l'aune de l'efficacité du dispositif de suivi de la maîtrise d'œuvre sociale mis en place dans les collectivités locales bénéficiaires.

La pérennisation des infrastructures et équipements urbains dépend dans une large mesure de l'engagement des institutions municipales dans la mise en œuvre de stratégies durables d'entretien et de maintenance. C'est dans cette optique que le PADELU a jugé pertinent de mettre à la disposition des communes un « **guide d'entretien et de maintenance des infrastructures** » et équipements urbains après trois années d'accompagnement.

C'est à ce titre que ENDA ECOPOP a été désignée par le Programme, pour l'élaboration participative de ce document destiné à toutes les collectivités locales du Sénégal.

Pour atteindre cet objectif une enquête de base a été réalisée dans les zones cibles et les résultats de cette enquête ont permis de tenir six ateliers thématiques dans six villes représentatives des expériences significatives en matière d'entretien et de maintenance des infrastructures et équipements urbains.

Ces éléments « d'in put » ont permis de sortir une version provisoire du guide qui a fait l'objet d'un premier niveau de partage avec les élus locaux et d'une soumission aux autorités des différents Ministères compétents en vue de sa finalisation.

Le guide est constitué de sept (7) tomes, à savoir :

- **Tome 1 :** Présentation générale du processus de maîtrise d'œuvre sociale ;
- **Tome 2 :** Equipements communautaires et de jeunesse ;
- **Tome 3 :** Infrastructures sanitaires : Postes de santé, maternités et logement ;
- **Tome 4 :** Assainissement général : Gestion eaux pluviales, eaux usées, nettoyage, espaces verts, voirie
- **Tome 5 :** Equipements marchands : marchés et chambres froides ;
- **Tome 6 :** Equipements hydrauliques : bornes fontaines, château d'eau, forages, abreuvoirs et travaux d'adduction ;
- **Tome 7 :** Infrastructures scolaires : salle de classe, blocs sanitaires, murs de clôture, bureaux.

L'organisation de l'atelier d'échange et de partage du guide d'entretien et de maintenance des infrastructures, prévue les **05 et 06 juillet 2006**, sera l'occasion de restituer le contenu du guide et de le partager avec toutes les parties prenantes en vue de sa finalisation.

¹ Rufisque, Kaolack, Dioffior, Yeumbeul Nord, Diamaguène Sicap Mbao, Guédiawaye, Passy, Nioro, Khombole, Louga, Sédiou, Ziguinchor, Pout, HLM, Thiaroye sur Mer, Pikine, Saint-Louis

II. OBJECTIFS DE L'ATELIER

- Soumettre le contenu du guide à l'appréciation des participants ;
- Partager le processus de maîtrise d'œuvre sociale en matière d'entretien, de maintenance et de gestion des infrastructures et équipements urbains ;
- Faire des propositions d'amélioration du contenu du guide afin de le finaliser.

III. RESULTATS ATTENDUS

A la fin de l'atelier, les résultats suivants sont attendus :

- Le contenu du guide est restitué et discuté par les participants.
- Le processus de maîtrise d'œuvre sociale initié par le PADELU est capitalisé et des suggestions d'amélioration du contenu du guide sont faites de manière consensuelle.
- Le guide d'entretien et de maintenance des infrastructures et équipements urbains est validé par les différentes catégories d'acteurs.

IV- METHODOLOGIE

La méthodologie d'animation de l'atelier sera essentiellement participative et se fondera sur des techniques de facilitation qui permettront des échanges dynamiques et constructifs entre les participants sous formes de plénières et de travaux de groupes selon les objectifs visés par les différentes séquences proposées, à savoir :

- la négociation des objectifs de l'atelier, des attentes des participants et la présentation de l'agenda des deux journées,
- la présentation des participants et des dispositions pratiques,
- la présentation du contenu du guide, débats et clarifications.

Première journée

La première journée sera consacrée à la présentation du guide dans son contenu introductif en plénière et à l'analyse systémique de la problématique de l'entretien et de la maintenance des infrastructures et équipements urbains sous forme de travaux de groupe.

Deuxième journée

La même démarche sera adoptée pour la deuxième journée mais les contenus qui seront partagés pour servir de support aux travaux de groupe seront essentiellement thématiques. La présentation thématique des six tomes proposés aidera les participants à évaluer jusqu'à quelle mesure les outils proposés par le guide répondent efficacement aux préoccupations qu'ils auront exprimées la veille.

La conception et le déroulement d'une telle méthodologie impliquent une préparation rigoureuse pour la confection des outils d'animation l'élaboration des contenus et supports nécessaires à la bonne imprégnation des participants dont les avis et suggestions seront essentiels pour la suite du Processus (finalisation, validation, vulgarisation, utilisation, formation, appropriation, etc.) et l'utilisation durable du guide. Cette préparation qui sera assurée concomitamment par ENDA et le facilitateur à mobiliser est une condition de réussite de l'atelier.

A N N E X E S

- 1. Participants de l'atelier (Communes)**
- 2. Participants de l'atelier (Autres structures)**
- 3. Programme provisoire**
- 4. Modalités de participation**

ANNEXE 1. PARTICIPANTS DE L'ATELIER (Communes)

Saint-Louis

- ✓ Maire ou son représentant
- ✓ Agent voyer
- ✓ Secrétaire municipal

Kaolack

- ✓ Maire ou son représentant
- ✓ Agent voyer

Pikine

- ✓ Maire ou son représentant
- ✓ Agent voyer / DST

Rufisque

- ✓ Maire ou son représentant
- ✓ Agent voyer
- ✓ Secrétaire municipal

Dioffior

- ✓ Maire ou son représentant
- ✓ Agent voyer
- ✓ Secrétaire municipal

Yeumbeul Nord

- ✓ Maire ou son représentant
- ✓ Secrétaire municipal

Diamaguene, Sicap Mbao

- ✓ Maire ou son représentant
- ✓ Agent voyer
- ✓ Secrétaire municipal

Nioro

- ✓ Maire ou son représentant
- ✓ Agent voyer
- ✓ Secrétaire municipal

Louga

- ✓ Maire ou son représentant
- ✓ Agent voyer
- ✓ Secrétaire municipal

Passy

- ✓ Maire ou son représentant
- ✓ Agent voyer
- ✓ Secrétaire municipal

Ziguinchor

- ✓ Maire ou son représentant
- ✓ Agent voyer
- ✓ Secrétaire municipal
- ✓ Chargé du suivi des projets financés par le PADELU

Sédhiou

- ✓ Maire ou son représentant
- ✓ Agent voyer

Thiaroye Sur Mer

- ✓ Maire ou son représentant
- ✓ Secrétaire municipal

Pout

- ✓ Maire ou son représentant
- ✓ Agent voyer
- ✓ Secrétaire municipal
- ✓ Chargé du suivi des projets financés par le PADELU

Khombole

- ✓ Maire ou son représentant
- ✓ Agent voyer
- ✓ Secrétaire municipal

HLM

- ✓ Maire ou son représentant
- ✓ Agent voyer
- ✓ Secrétaire municipal

Guédiawaye

- ✓ Maire ou son représentant
- ✓ Agent voyer
- ✓ Secrétaire municipal
- ✓ Chargé du suivi des projets financés par le PADELU

ANNEXE 2. PARTICIPANTS DE L'ATELIER (Autres structures)

- ✚ un (1) représentant du Ministère Délégué Chargé du Développement Local ;
- ✚ un (1) représentant du Ministère des Infrastructures, de l'Équipement, des Transports Terrestres et des Transports Maritimes Intérieurs ;
- ✚ un (1) représentant du Ministère du Patrimoine Bâti, de l'Habitat et de la Construction ;
- ✚ un (1) représentant de la Délégation de la Commission Européenne (DCE) ;
- ✚ un (1) représentant de la Direction des Collectivités Locales (DCL) ;
- ✚ un (1) représentant de l'Association des Maires du Sénégal (AMS) ;
- ✚ un (1) représentant de la Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF) ;
- ✚ un (1) représentant de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT) ;
- ✚ un (1) représentant du Programme de Soutien aux Initiatives de Développement Local (PSIDEL) ;
- ✚ un (1) représentant du Programme d'Appui aux Régions (PAR) ;
- ✚ les agents du PADELU ;
- ✚ un (1) facilitateur (1 hôtesse) ;
- ✚ deux (2) présentateurs d'ENDA ECOPOP ;
- ✚ des journalistes,
- ✚ des représentants des Programmes d'Appui à la Décentralisation (PADMIR, Programme Bassin Arachidier, PNDL, ADDEL, PADDEL II) ;
- ✚ des représentants des Agences d'Exécution intervenant dans le domaine de la réalisation d'infrastructures en milieu urbain (ADM, AGETIP, AATR, AFDS) ;
- ✚ un (1) représentant du Syndicat National du Bâtiment et des Travaux Publics (SNBTP) ;
- ✚ un (1) représentant de la Direction des Travaux Publics ;
- ✚ un (1) représentant de l'Ordre des Architectes du Sénégal ;
- ✚ un (1) représentant de l'Association des Bureaux de Contrôle ;
- ✚ douze (12) opérateurs sociaux intervenant dans les communes ;
- ✚ dix (10) représentants des OCB ;
- ✚ la JICA ;
- ✚ la Direction des Constructions et Equipements Scolaires ;
- ✚ l'Agence de Régulation des Marchés ;
- ✚ la Direction des Infrastructures et Equipements Médicaux ;
- ✚ la Direction de l'Assainissement et de l'Hydraulique Urbaine ;
- ✚ la SDE, la SONES ;
- ✚ la Direction du Développement Communautaire ;
- ✚ la Direction des Activités Physiques et Sportives ;
- ✚ l'APROSEN ;
- ✚ la Direction de l'Entrepreneuriat Féminin ;
- ✚ la Direction de la Jeunesse et de la Vie Associative ;
- ✚ EQUIP PLUS ;
- ✚ le Centre Horticole de Cambérène ;
- ✚ la Direction des Espaces Publics ;
- ✚ l'ONG Aide & Action ;
- ✚ le CONGAD ;
- ✚ etc.

ANNEXE 3. PROGRAMME PROVISOIRE

PREMIERE JOURNEE

Matin

- 09 h 00 : Mise en place
09h 30 – 10h : Cérémonie d'ouverture du séminaire
10h - 10h 30 : *Pause café*
10h 30 - 11h 30 : Présentation générale du processus de maîtrise d'œuvre sociale
11h 30 - 13h 00 : Echange en plénière sur le processus de maîtrise d'œuvre sociale (débat)

13h 14h30 : *Pause Déjeuner*

Après-midi

- 14h 30 - 15h 30 : Travaux de groupe :
Problématique de la gestion, de l'entretien et de la maintenance des infrastructures et équipements urbains (*Forces / Faiblesses / Opportunités/ Menaces*)
15h 30 - 16h : *Pause café*
16 h - 17h 30 : Restitution des travaux de groupe et échanges en plénière sur la problématique de la gestion, de l'entretien et de la maintenance des infrastructures et équipements urbains (débat)

DEUXIEME JOURNEE

Matin

- 09h 00 - 10h 00 : Présentation thématique des modèles et stratégies de gestion d'entretien et de maintenance
- des infrastructures communautaires de jeunesse et de femmes
- des infrastructures sanitaires
- des infrastructures d'assainissement et de voiries
10h 00 - 10h30 : *Pause café*
10h 30 - 11h 30 : Présentation thématique des modèles et stratégies de gestion d'entretien et de maintenance
- des infrastructures et équipements marchands
- des infrastructures hydrauliques
- des infrastructures scolaires

ANNEXE 3. PROGRAMME PROVISOIRE

PREMIERE JOURNEE

Matin

- 09 h 00 : Mise en place
09h 30 - 10h : Cérémonie d'ouverture du séminaire
10h - 10h 30 : Pause café
10h 30 - 11h 30 : Présentation générale du processus de maîtrise d'œuvre sociale
11h 30 - 13h 00 : Echange en plénière sur le processus de maîtrise d'œuvre sociale (débat)

13h 14h30 : Pause Déjeuner

Après-midi

- 14h 30 - 15h 30 : Travaux de groupe :
Problématique de la gestion, de l'entretien et de la maintenance des infrastructures et équipements urbains (*Forces / Faiblesses / Opportunités/ Menaces*)
15h 30 - 16h : Pause café
16 h - 17h 30 : Restitution des travaux de groupe et échanges en plénière sur la problématique de la gestion, de l'entretien et de la maintenance des infrastructures et équipements urbains (débat)

DEUXIEME JOURNEE

Matin

- 09h 00 - 10h 00 : Présentation thématique des modèles et stratégies de gestion d'entretien et de maintenance
- des infrastructures communautaires de jeunesse et de femmes
 - des infrastructures sanitaires
 - des infrastructures d'assainissement et de voiries

10h 00 - 10h30 : Pause café

- 10h 30 - 11h 30 : Présentation thématique des modèles et stratégies de gestion d'entretien et de maintenance
- des infrastructures et équipements marchands
 - des infrastructures hydrauliques
 - des infrastructures scolaires

11h 30 - 12h 30 : Travaux de groupe :
Avantages et inconvénients des différents modèles et stratégies de gestion, d'entretien et de maintenance des infrastructures et équipements urbains

12h 30 - 13h30 : Restitution des travaux de groupe en plénière

13h 30 - 14h30 : Pause Déjeuner

Après-midi

14h 30 - 15h 30 : Echanges en plénière sur les avantages et inconvénients des différents modèles et stratégies de gestion, d'entretien et de maintenance des infrastructures et équipements urbains (débat)

15h 30 - 16h : Pause café

16h 00 - 17h 00 : Synthèse des échanges et recommandations

17h 00 - 17h 30 : Clôture

ANNEXE 4. MODALITES DE PARTICIPATION

1. Tous les participants venant des communes et des autres structures citées (cf. liste des participants) seront pris en charge pour les pauses déjeuner et café pendant les deux journées de l'atelier.

Compte tenu des limites budgétaires, les chauffeurs ne pourront être pris en charge au niveau de la restauration.

2. Un remboursement de transport de dix mille francs CFA (10 000 F CFA) par jour pour les deux journées de l'atelier sera remis aux participants (Elus, Directeurs Services Techniques, Agents Voyers, chargés de suivi des projets financés par le PADELU) des communes d'intervention du PADELU de la région de Dakar et de quinze mille francs CFA (15 000 F CFA) par jour pour les participants venant des régions.

☞ Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec :

LE SECRETARIAT PERMANENT DU PADELU
Tél. 889 04 00 / Fax 842 33 72
Email : padelu@sentoo.sn